DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	21
De votants	23

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :
M.CANON ayant donné pouvoir à M.SAUVLET
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.SULLI

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK -FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET
N°2023-4-7

Convention SDE - Enfouissement réseaux secs aux Maragolles

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de réalisation des travaux de dissimulation des ouvrages électriques concédés relevant du programme annuel décidé par le SDE 54.

Les travaux à réaliser consistent en la dissimulation des réseaux électricité aux Maragolles.

Le coût global de l'opération de dissimulation des ouvrages concédés (basse tension) est de 44 000,00 € HT.

Les contributions financières HT sont ainsi estimées :

-Contribution du SDE 54 (art.8)	8 800.00 €
-Contribution du SDE 54 (part R2 anticipée)	9 504.00 €
-Contribution du SISCODELB	3 300.00 €

Subvention d'équipement versée par la Commune : 22 396.00 €

Le Maire donne lecture du projet de convention [illegible]

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 17 avril 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 4 avril 2023.
Le Maire,

COMMUNE de LEXY (Meurthe-et-Moselle)

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-215403148-20230413-2023_4_7-DE

Considérant les explications fournies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention à intervenir avec le SDE 54 et le SISCODELB.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

COMMUNE de LEXY (Meurthe-et-Moselle)

Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-215403148-20230413-2023_4_7-DE